



**Bureau de CLE  
SAGE Adour amont**

## COMPTE-RENDU

*Visioconférence, le 2 février 2022*

**Ordre du jour :**

- Plan de communication : Retour sur les entretiens menés dans le cadre de l'audit de communication et présentation des premières lignes directrices de la stratégie de communication
- Révision du SAGE : Calendrier et organisation de la révision
- Révision du SAGE : Place du grand public
- Point d'information : potentielle extension du périmètre du SAGE Adour amont

**Présents :**

Monsieur Ducos Christian, Président de la CLE, Communauté de communes du Pays Tarusate  
Monsieur Lafon-Placette Lucien, Syndicat mixte de l'Adour amont  
Monsieur Brau-Nogué Pierre, Institution Adour  
Madame Argentin Cécile, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées  
Monsieur Senegas Alban, Irrigadour  
Madame Février Patricia, DDTM des Landes  
Monsieur Chevalier Jean-Jacques, Agence de l'Eau Adour-Garonne

**Invités non membre du Bureau de la CLE :**

Madame Guiraud Kathleen, Département des Pyrénées-Atlantiques  
Madame Dybul Floriane, Institution Adour, animatrice du SAGE Adour amont

**Excusés :**

Monsieur Plouvier Matthieu, Irrigadour  
Madame Bascouert Aurore, DREAL Nouvelle-Aquitaine

### 1. RETOUR SUR LES ENTRETIENS MENES DANS LE CADRE DE L'AUDIT DE COMMUNICATION ET PRESENTATION DES PREMIERES LIGNES DIRECTRICES DU PLAN DE COMMUNICATION

L'animatrice du SAGE Adour amont rappelle les objectifs de l'audit de communication lancé en interSAGE en septembre 2021 et mené par Ethics Group. Elle précise le travail réalisé par le bureau d'études, avec une phase d'analyse des documents produits jusqu'en 2021 et une phase d'entretiens avec des membres des CLE. L'animatrice précise que si relativement peu d'entretiens ont été réalisés, il a été recherché une variété de profil et un équilibre entre SAGE pour disposer d'une vision la plus large possible.

L'animatrice du SAGE présente ensuite les lignes directrices du plan de communication. Ce dernier sera finalisé durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022. L'animatrice du SAGE Adour amont met notamment l'accent sur les priorités spécifiques au SAGE Adour amont, à savoir :

- améliorer l'ancre local pour éviter l'effet de SAGE « hors sol », notamment par la mobilisation de relais locaux et de valorisation de projets locaux contribuant à l'atteinte des objectifs du SAGE,
- valoriser le SAGE comme outil d'aide à la décision pour le territoire, notamment en valorisant les plus-values de l'outil (gouvernance, mise en réseau, etc.) et en créant des espaces de rencontres en dehors des instances officielles.

A l'issue de la présentation, la DDTM des Landes souligne l'intérêt de cet audit et convient qu'il arrive à un moment opportun pour les 3 SAGE du bassin, le SAGE Adour aval entrant en phase de mise en œuvre et les SAGE Adour amont et Midouze en phase de révision.

## 2. CALENDRIER ET ORGANISATION DE LA REVISION DU SAGE

L'animatrice du SAGE Adour amont rappelle les différentes étapes d'une révision de SAGE : de l'état des lieux à la rédaction du PAGD et du règlement. Elle précise que la définition des axes de travail prioritaires, évoqués en CLE de novembre 2021, interviendra en phase « Tendances & scenarios ». Elle indique également que des études pourront intervenir en cours de révision, notamment après la définition des axes de travail prioritaires. L'animatrice du SAGE propose au Bureau de la CLE un calendrier de travail sur 6 ans, plus long que le minimum de 4 ans affiché en CLE de novembre, mais plus réaliste au regard des moyens disponibles et du travail à engager. L'animatrice du SAGE Adour amont présente ensuite la méthode de travail envisagée, basée sur une co-construction avec les acteurs de locaux (dont la mise en cohérence au niveau du bassin devra néanmoins être assurée), sur le modèle de ce qui avait pu être fait pour le diagnostic du projet de territoire de l'Adour amont. Elle propose d'écartier la réalisation d'un état des lieux tel que pourrait être réalisé par un bureau d'études externe, plus exhaustif mais généralement moins bien approprié localement.

France Nature Environnement 65 suggère de s'appuyer sur l'état des lieux du SDAGE 2022-2027 pour alimenter l'état des lieux du SAGE sur le volet « caractéristiques du territoire ». L'Agence de l'eau confirme que des éléments pourront être repris, notamment sur l'état des masses d'eau et les pressions identifiées par bassin.

France Nature Environnement 65 souhaite avoir des compléments d'informations sur l'étude de prélocalisation des zones humides menée sur le territoire du syndicat mixte de l'Adour amont et ses objectifs pour le SAGE. L'animatrice du SAGE indique que cette étude est portée par le syndicat dans le but d'améliorer progressivement la connaissance des zones humides présentes sur le territoire pour améliorer leur gestion. L'animatrice du SAGE précise que cette étude de prélocalisation pourra constituer un des supports de la stratégie zones humides du SAGE révisé, mais qu'il ne s'agit pas là de son objectif premier. Elle précise en outre que dans le cadre de la révision du SAGE, cette étude n'apporte des connaissances que sur une partie du territoire et que cela posera la question de l'acquisition de connaissances sur la partie landaise du bassin afin d'éviter d'avoir un territoire à deux vitesses. L'Agence de l'eau précise également qu'elle pousse à la réalisation de ce type d'études dans un objectif de porter à connaissance pour les documents d'urbanisme, face au constat d'échec d'une stratégie d'amélioration des connaissances basée sur la réalisation d'inventaires lors de l'élaboration de documents d'urbanisme.

France Nature Environnement 65 souhaite avoir plus d'informations sur les Commissions géographiques et leur périmètre d'intervention. L'animatrice du SAGE rappelle le périmètre des Commissions géographiques, présentées en CLE de février 2021 (cf. annexe), correspondant à des

territoires vécus et unités paysagères (avec par conséquent des enjeux similaires) et non à des bassins versants. Elle précise que ces Commissions ont vocation à être ouverte le plus largement possible aux acteurs locaux : maires, partenaires locaux non membres de la CLE, etc., et à être des lieux d'échanges et de partage, en dehors des instances officielles (CLE, Bureau...). France Nature Environnement 65 s'interroge sur les méthodes de travail des Commissions géographiques qui seront envisagées. Celles-ci n'ont pas encore été étudiées.

Concernant l'état des lieux du SAGE révisé, l'Agence de l'eau confirme qu'il ne s'agit pas de refaire un état des lieux exhaustif mais d'accentuer les réflexions autour des effets du SAGE actuel pour ajuster ou réorienter la stratégie. Elle note également que le calendrier présenté au Bureau de la CLE est plus réaliste que celui qui était présenté au comité technique sur 4 ans et confirme que s'il est nécessaire de déployer davantage de moyens humains pour assurer la révision du SAGE, l'Agence de l'eau pourra aider financièrement à un renfort. Le Président de la CLE souligne l'importance de pouvoir compter sur le soutien de l'Agence de l'eau.

### 3. PLACE DU GRAND PUBLIC DANS LA REVISION DU SAGE

L'animatrice du SAGE présente les différentes formes de mobilisation du grand public envisageables lors d'une révision de SAGE, mettant l'accent sur les temps de consultation règlementaires. Elle détaille sur les attendus de production de chaque modalité et insiste sur le fait que la CLE puisse aller au-delà des temps réglementaires mais qu'il ne s'agit aucunement d'une nécessité, la majorité des CLE faisant d'ailleurs le choix de ne pas mobiliser le grand public en privilégiant davantage la concertation au sein des instances et avec les partenaires locaux.

France Nature Environnement 65 souligne qu'aller vers le grand public est un exercice expérimental peu évident et que l'énergie dépensée pour y parvenir est souvent sans commune mesure avec les résultats produits. Elle indique que les Commissions géographiques pourraient pallier à l'absence de concertation auprès du grand public en constituant des espaces d'échanges inclusifs. Le Président de la CLE indique partager cette approche.

Monsieur Brau-Nogué, représentant de l'Institution Adour, indique que la consultation du grand public peut être vu soit comme une opportunité, soit comme une contrainte. Par conséquent, il souhaite le déploiement d'une communication grand public et la possibilité pour les habitants de faire part de leurs retours à la CLE par internet. L'Agence de l'eau confirme que la communication du SAGE pourrait permettre de faciliter les remontées d'information et qu'il faudrait surtout identifier les membres de la CLE de véritables relais de cette parole citoyenne.

Monsieur Lafon-Placette, représentant du syndicat mixte de l'Adour amont, propose de s'orienter vers une démarche d'information du grand public tout en ne s'interdisant pas de revoir cette stratégie si un besoin de plus de participation citoyenne émerge au cours de la démarche. L'animatrice du SAGE précise que dans tous les cas, la CLE devra s'interroger avant la phase « stratégie » sur l'opportunité ou non de s'engager dans une concertation préalable.

Le Président de la CLE conclut des échanges que la stratégie proposée à la CLE viserait à **s'appuyer sur les Commissions géographiques et sur une communication dématérialisée pour informer le public** des travaux de la CLE. France Nature Environnement 65 note que si les Commissions géographiques sont ouvertes à suffisamment d'acteurs locaux, elles pourraient peut-être permettre de remonter des besoins locaux plus précis.

#### 4. POSSIBILITES D'EXTENSION DU PERIMETRE DU SAGE

Le Président de la CLE informe les membres du Bureau que la CLE a été sollicitée par l'Agence de l'eau pour étudier l'opportunité d'étendre le périmètre hydrographique du SAGE, au-delà de l'ajustement administratif évoqué lors de la précédente CLE.

L'animatrice du SAGE informe les membres du Bureau du contexte de cette sollicitation : la disposition A1 du SDAGE 2022-2027 visant la couverture totale du bassin par des SAGE à 2027 est maintenue, malgré les interrogations des CLE sur sa pertinence. La parole est donnée à l'Agence de l'eau pour préciser cette sollicitation.

L'Agence de l'eau précise que lors de l'élaboration du SAGE Adour amont, il avait été envisagé d'intégrer ces territoires au SAGE Adour amont mais qu'au regard des enjeux principalement quantitatifs de ces bassins à l'époque, l'outil Plan de Gestion des Etiages avait été privilégié. Etant donné que le SAGE entre en révision, l'Agence de l'eau s'interroge sur l'opportunité d'étendre le territoire du SAGE ou non. L'objectif de cette sollicitation est donc de porter ce débat en CLE.

Le Président de la CLE indique que la question peut surtout se poser pour le Louts qui est contributif du bassin du SAGE et dont les élus siègent déjà à la CLE par le biais des communautés de communes et du syndicat de rivière. Le Président de la CLE propose que si la CLE accepte la possibilité d'un élargissement du périmètre hydrographique du SAGE, l'organisation d'une réunion, sur le modèle des Commissions géographiques, pour connaître la volonté du territoire de s'orienter ou non vers un SAGE et de se raccrocher ou non à la dynamique de révision entreprise sur l'Adour amont soit organisée sous le pilotage de l'Agence de l'eau. En effet, le respect de la volonté des acteurs locaux de s'orienter vers l'outil de gestion qui leur semble le plus approprié et sur le territoire qui leur convient le mieux apparaît essentiel.

Le Président de la CLE clôture la réunion en donnant rendez-vous aux membres du Bureau à la CLE de mars.

#### Annexe : Périmètre des Commissions géographiques

